RESUME DE CONFERENCES / SAMENVATTING VAN LEZINGEN

H. SAUREN, Le commerce international, son droit dans le code d'Hammurabi
le 24 septembre 1981
à la 35me session de la société internationale "Fernand de Visscher" pour le droit dans l'Antiquité, Madrid.

Les paragraphes 99 à 107 du code ont été étudiés et commentés. L'analyse de la forme littéraire permet de restituer les règles du droit coutumier avant le code. On constate en même temps des changements par les juristes de la cour d'Hammurabi, qui eux aussi, montrent une forme littéraire. Le conflit des buts philologiques et juridiques a mené à des règles impraticables devant un tribunal et parfois même illogiques, tandis que la forme restituée reste claire. L'ensemble des règles citées est un extrait d'une totalité inconnue au droit coutumier. Il est possible de montrer les objectifs de ce choix.

M. TANRET, Les tablettes "scolaires" découvertes à Tell ed-Dēr (*)
le 8 juillet 1981
à la 28me rencontre assyriologiques internationale, Vienne

Introduction

Bien qu'un nombre relativement élevé de tablettes dites scolaires ou d'exercice soient connues à ce jour, peu d'études ont été vouées à ce genre de textes, surtout aux premiers stades de l'apprentissage de l'écriture. Une autre lacune dans ce domaine est que le lien entre les tablettes et le contexte archéologique dans lequel elles furent trouvées a souvent été perdu.

Le matériel de Tell ed-Dēr nous offre une première possibilité de combler quelque peu ces lacunes.

(*) Les données contenues dans ce résumé seront développées et publiées avec l'appareil scientifique nécessaire dans un volume prochain de la série Tell ed-Dēr.

Il s'agit d'un lot de tablettes "scolaires" dégagées par la Mission archéologique belge en Irak sous la direction du Prof. L. De Meyer dans ce qui apparaît maintenant comme l'antique Sippar-Amnānum. Plus précisément le lot fut trouvé dans la maison d'Ur-Utu, gala-maḫ de la déesse Annunītum.
Le lot fut recueilli complètement et avec le plus grand soin, jusqu'aux plus petits fragments et tablettes anépigraphes et son contexte archéologique fut relevé de façon détaillée.

Le contexte archéologique

Le groupe de 71 tablettes, le plus souvent des morceaux ou des pièces déformées, fut dégagé dans et autour d'un bac de pierre environ au milieu de la cour de la maison d'Ur-Utu.
Ce bac, constitué de grandes dalles plates mesurait ± 80 x 75 cm et avait une hauteur d'environ 30 cm.
Archéologiquement nous pouvons le dater fin Ammiditana, début Ammiṣaduqa.

Les tablettes

Sur base des publications existantes et des trouvailles de Tell ed-Dēr nous avons pu grouper les tablettes sur base de leur contenu :

1) les exercices de calame
2) le "Silbenalphabet A"
3) le "Syllabar a"
4) les copies de Urra-*ḫubullu*
5) les exercices épistolaires
6) les tables de conversion de mesures
7) les tablettes anépigraphes

à quoi il faut ajouter un certain nombre de morceaux de lentilles, trop fragmentaires pour déterminer leur contenu.

Comme on peut le constater ces catégories n'ont rien de particulier en elles-mêmes. La trouvaille tire son importance de l'ensemble des textes.

La reconstitution des trois premiers stades de l'apprentissage

1. La dextérité

Les exercices de calame se retrouvent sur une série de tablettes comportant toutes une répétition de la même séquence de signes, à savoir un clou vertical, un clou horizontal et un "Winkelhaken".
Il s'agit là, selon nous, de témoignages concrets de la familiarisation des apprentis avec leur matériel : le calame et la tablette d'argile. A ce propos nous pouvons, grâce aux fouilles belges, apporter un novum : Mr De Meyer a en effet retrouvé dans la même maison des calames. La conclusion que nous pouvons tirer des fort petites dimensions de ces instruments est qu' ils devaient se tenir à l'intérieur de la main.

Lorsque l'élève avait acquis la dextérité nécessaire, il passait au stade suivant.

2. La graphie

Ce stade suivant était constitué par l'écriture du "Silbenalphabet A". Cette succession peut être établie sur base du fait que nous avons une tablette comportant à la fois les exercices de calame et du "Silbenalphabet A" dans une écriture encore très malhabile.
La graphie prime ici. L'apprenti devait s'initier à la combinaison des divers clous pour arriver à former des signes ayant une "silhouette" reconnaissable.

3. L'inventaire des signes de base

Une autre tablette nous livre le passage vers l'étappe suivante puisque nous y trouvons à la fois du "Silbenalphabet A" et du "Syllabar a".
Ici il s'agissait sans doute d'apprendre non seulement la graphie mais également la prononciation de la plupart des signes les plus fréquents.

La "salle de classe"

Les tablettes du type II/1 bien connu, ayant à gauche l'exemple du scribe et à droite les copies encore malhabiles et le plus souvent effacées de l'apprenti, témoignent sans doute d'une étappe consistant en l'apprentissage de mots ou d'expressions sumériens.
Ce genre d'exercice nous fait prendre conscience d'un problème. Si nous trouvons ici l'exemple et la copie, où se trouvaient les exemples desquels les apprentis copiaient leur "Silbenalphabet A" et leur "Syllabar a" ?
La réponse est fort simple : dans le sable de la cour.
C'est en effet là que se faisait l'apprentissage, près du bac dans lequel on gardait une réserve d'argile purifiée humide et dans lequel on rejèttait les exercices précédents afin de les remodeler - ce qui explique le fait que la plupart de nos tablettes sont tordues ou cassées.
L'idée d'un espace architectural réservé uniquement à l'enseignement, d'une salle de classe, nous paraît donc, pour cette période, un anachronisme.

La place de l'enseignement

Il nous semble qu'il faille voir dans le nombre relativement peu important des tablettes "scolaires" et dans leur piteux état de conservation une indication de la place de l'apprentissage de l'écriture dans l'unité économique que constitue la maison d'Ur-Utu.

Cet apprentissage ne constituait qu'une activité subsidiaire. Sans doute, en fonction des besoins de la maison,le ou les scribes en place formaient-ils des jeunes pour les assister ou pour leur succéder. La formation du scribe ne différait donc, selon toute vraisemblance, en rien de la formation des autres artisans.
A quoi nous devons quand même ajouter que si l'apprentissage des scribes n'avait pas le caractère particulier, scolaire voire même académique qu'on a voulu lui prêter, il constitue sans aucun doute un élément essentiel du fonctionnement de la société antique.